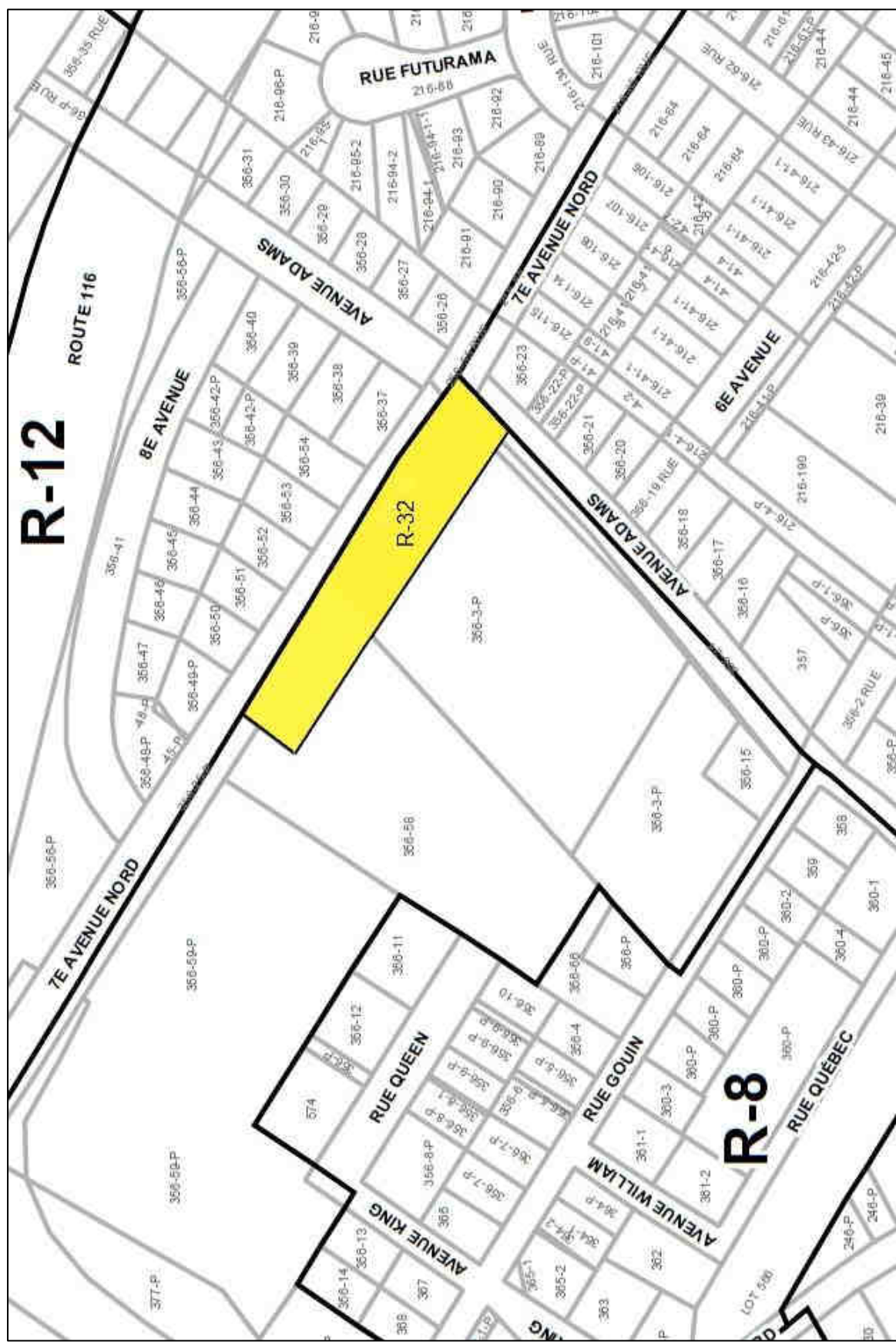


Annexe I



Nouvelle zone R-32 créée aux dépens d'une partie de la zone P-3

Annexe II

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

GROUPES, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Résidentielles							
		Règl. 123		Règl. 125		Règl. 163			
USAGES PRINCIPAUX		R-25	R-26	R-27	R-28	R-29	R-30	R-31	R-32
Le Groupe Agricole									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
Le Groupe Commercial									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a								
Services personnels	C3.1b								
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a								
Services hôteliers limités	C3.6b								
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8								
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4								
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6								
Le Groupe Industriel									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
Le Groupe Public									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X	
Traitement de l'eau et déchets	P3								
Le Groupe Résidentiel									
Habitation unifamiliale isolée	R1	X	X		X	X	X	X	X
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1								
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1/1			X					
Habitation bifamiliale isolée	R2	X	X				X		
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2			X			X		
Habitation trifamiliale	R3	X		X			X		
Habitation multifamiliale 4 log.	R4			X			X		
Habitation multifamiliale 5 log.	R5			X			X		
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9			X			X		
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19						X		
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+						X		
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc						X		
Résidence d'hébergement	Rheb						X		
Chalets, maisons de villégiature	Rch								
USAGES SECONDAIRES									
Artisanat	Art.	X	X		X	X	X	X	
Professionnel et personnel	Pro	X	X		X	X	X	X	
2 ^e logement	2 ^e log								
Maison mobile pour fin agricole	MMa								

nouvelle zone R-32

Annexe III

GRILLES DES NORMES D'IMPLANTATION PAR ZONE

NORMES		ZONES							
							Règl.123	Règl.125	Règl.163
		R-25	R-26	R-27	R-28	R-29	R-30	R-31	R-32
IMPLANTATION									
Marge avant minimale (m)	AV-min	6	6	9	6	6	6	6	6
Marge latérale minimale (m)	LA-min	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge latérale minimale côté opposé (m)	LAO-min	4	4	4	4	4	4	4	4
Marge arrière minimale (m)	AR-min	3	3	3	3	3	3	3	3
% maximal d'occupation bâtiment principal	%-max-P	30	25	40	25	25	40	25	25
Nombre d'étages minimal	Nb-Et-min	1	1	1	1	1	1	2	1
Nombre d'étages maximal	Nb-Et-max	2	2	2	2	2	3	2	1
Hauteur maximale bâtiment principal (m)	H- max	---	---	---	---	---	---	---	---
Autres normes	Voir notes								
		Rd-1	Rd-2	Rd-3	Rd-4	Rd-5	Rd-6	Rd-7	
IMPLANTATION									
Marge avant minimale (m)	AV-min	6	6	6	6	6	6	6	
Marge latérale minimale (m)	LA-min	2	2	2	2	2	2	2	
Marge latérale minimale côté opposé (m)	LAO-min	4	4	4	4	4	4	4	
Marge arrière minimale (m)	AR-min	3	3	3	3	3	3	3	
% maximal d'occupation bâtiment principal	%-max-P	25	25	25	25	25	25	25	
Nombre d'étages minimal	Nb-Et-min	1	1	1	1	1	1	1	
Nombre d'étages maximal	Nb-Et-max	2	2	2	2	2	2	2	
Hauteur maximale bâtiment principal (m)	H-max	---	---	---	---	---	---	---	
Autres normes	Voir notes								

nouvelle zone R-32

TABLEAU D'INFORMATION SUR UN RÈGLEMENT D'URBANISME.

Titre : Zonage, nouvelle zone R-32

Article (tous)	Objet (tous)	Article habilitant LAU	Approbation référendaire nécessaire selon 123 LAU (Z, L)	Zone concernée existante	Zone contiguë (si approbation référendaire nécessaire) (Z, L)
1a	Création de la zone R-32 à même une partie de la zone P-3.	113, 2 ^e al. par. 1 ^o	Oui	P-3	R-7,P-2,REC-1,R-12,R-13,R-8,CPA-1
2a,b	Établir les usages permis pour la nouvelle zone R-32	113, 2 ^e al. par. 3 ^o et 20 ^o	Oui	P-3	R-7,P-2,REC-1,R-12,R-13,R-8,CPA-1
3	Établir les normes d'implantation pour la nouvelle zone R-32	113, 2 ^e al. par. 5 ^o	Oui	P-3	R-7,P-2,REC-1,R-12,R-13,R-8,CPA-1
4	Établir des normes d'implantation (abrogation de l'article 132)	113, 3 ^e al. par. 5 ^o	Oui	RPA ou CPA ou PPA	AF-3, R-29, R-28, R-25, RD-6, R-23, REC-2, R-26, R27, I-5, R-1 à R-6, P-2, P-3, R-8, CV-5, REC -3, I-6, R-20, A-2, R-19, P-5, Rp-6, R-16, R-17, R-18, R-15, R-13, C-5, CV-4, CV-1
5,6,7	Correction et définition	-	NON	L'ensemble	-

Préparé le : Juin 2011

Préparé par : Ali Ayachi responsable du service d'urbanisme de la Ville de Richmond